|  |
| --- |
| objet : enquête publique sur le projet de Plan d’Aménagement Directeur (PAD) Josaphat. Analyse du Rapport d’incidences environnementales : **Volet** **biodiversité**. |

Bruxelles, le 23 novembre 2019

Cher Monsieur, chère madame,

voici l’avis de \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_, sur le PAD Josaphat (en soutien des naturalistes du collectif “sauvons la friche Josaphat”)

1. **Introduction**

Dans le cadre de l’enquête publique, je souhaiterais vous faire part de mon avis. Le PAD Josaphat prétend préparer l'émergence d’un “quartier durable”. Or, les modalités de développement du projet - en matière de “maintien de la biodiversité” - rendent impossible la poursuite de cette ambition. Loin d’être “durable”, ce quartier détruira l’essentiel d’un patrimoine précieux et irremplaçable pour le convertir en un tissu urbain excessivement minéral, pauvre et indifférencié.

De l’aveu du maître-architecte Kristiaan Borret, la densification du territoire a atteint son paroxysme, et il est temps de la mettre en pause...

« A Bruxelles, les dix dernières années ont été dominées par la croissance démographique. La densification a clairement été poussée à son paroxysme. Les dix prochaines années doivent par contre être dominées par le réchauffement climatique et la transition écologique. La densification du territoire doit être mise en pause pour se concentrer sur la végétalisation de la ville. Bruxelles doit entrer dans une nouvelle ère. Il faut la laisser respirer » (Trends, septembre 2019).

**2. Sous-évaluation du patrimoine naturel du site.**

Nous estimons que les aménagements urbanistiques prévus dans le PAD JOSAPHAT n’intègrent pas suffisamment la protection de la nature. Le maintien ou l’amélioration de la biodiversité ne pourra pas être rendue effective à défaut de pouvoir proposer des procédures claires d’évaluation dès les stades précoces de planification du PAD JOSAPHAT (Source : 3.2.3 Analyse AFOM (SWOT) page 64 RIE du PRDD de la RBC). En effet selon la même source, La RBC manque d’outils stables et fiables de monitoring et d’évaluation de la biodiversité. Le volet Faune & Flore repris au RIE du PAD JOSAPHAT établit par le bureau ARIES n'échappe pas à cette vérité par exemple aucune espèce du règne animal recensé sur la friche n’est cité dans le RIE 1.6.1 Présentation du projet de plan en matière de faune et flore pages 385 à 392. Un unique relevé de terrain effectué le 24/07/2015 par le bureau d’études Aries ne précise que les espèces dominantes et caractéristiques de la composition floristique du site (page 210 du RIE chapitre 2 : Diagnostic de la situation de fait).

Bref, ce RIE sous-évalue la valeur réelle du patrimoine naturel du site Josaphat[[1]](#footnote-0), et passe sous silence une grande partie[[2]](#footnote-1) des impacts du projet sur cette biodiversité[[3]](#footnote-2) .

La friche est le 3ème hotspot bruxellois en terme de biodiversité. Sa notoriété dépasse de loin les limites de la Région Bruxelloise. Des naturalistes de terrain de Flandre et de Wallonie sont déjà venus observer et inventorier sur la friche Josaphat ; preuve de son pouvoir attractif et du potentiel élevé en termes d’espèces visibles (plus de 750 espèces différentes ont pu déjà être identifiées in situ) (...) Or, Le RIE Josaphat est particulièrement pauvre sur le volet biodiversité.

Questions :

* Pourquoi ce patrimoine naturel a-t-il été sous-évalué ? Pourquoi le RIE ne cite pratiquement aucune espèce, sur la faune présente sur le site, alors que la plateforme www.observations.be (reconnue pour sa valeur scientifique) établit une liste record de 650 espèces indigènes ( rien que pour la faune) ?
* Pourquoi le RIE ne tient-il pas compte de la fréquentation des espèces sur le site en fonction de leurs cycles biologiques et des saisons? Cela permettrait de calculer bien plus précisément l’impact du projet.

**3. Préservation de la faune**

Nous demandons qu’une attention particulière soit accordée à la préservation des abeilles sauvages, des libellules, l’avifaune et les orthoptères du Site.

3.1. Les abeilles sauvages : le RIE ne fait pas mention de l’importante diversité d’abeilles sauvages qui ont a été observée sur le site. Elles ont fait l’objet d’un inventaire. La base de données naturaliste Observations.be recense en effet plus d’une centaine d’espèces d’abeilles sauvages *sensu stricto* sur la Friche Josaphat, dont 20% sont rares, voire très rares sur le territoire belge[[4]](#footnote-3) (*Eucera longicornis, Hylaeus styriacus, Hylaeus gredleri, Celioxys elongatus, Anthidium punctatum, Melitta leporina, Macropis fulvipes, Stelis phaeoptera, Megachile rotundata, etc.*)

Plus de 80 % des plantes à fleurs dépendent de ces abeilles sauvages que de nombreux rapports scientifiques estiment en sérieux déclin (*concurrence des abeilles domestiques, insecticides, destruction d’habitats,…*) voire, dans certains cas, en danger critique d’extinction. L'Union internationale pour la conservation de la nature indique par exemple que près de 30 % des espèces d’abeilles sauvages endémiques au continent européen ou à une partie de ce continent sont menacées (en danger critique, en danger, vulnérables)[[5]](#footnote-4).

Il convient de protéger et de maintenir l’exceptionnelle diversité d’abeilles sauvages présentes sur la friche Josaphat, en préservant à tout le moins des zones ouvertes exposées à l’ensoleillement et protégées du piétinement, ainsi qu’une flore indigène abondante et diversifiée. Les talus bordant la voie ferrée devraient être conservés sans aménagements pour protéger les colonies qu’ils abritent *(Colletes cunicularius, Megachile ericetorum, Andrena vaga…)*. La présence de ruches est évidemment à prohiber.

3.2. Libellules

En 2014, déjà, une population de *Sympetrum danae* - une libellule dont les populations se concentrent essentiellement en Haute Ardenne et en Campine limbourgeoise, - était découverte en phases d’accouplement et de ponte sur quelques mares et flaques temporaires de la friche Josaphat[[6]](#footnote-5). Il s’agissait seulement de la seconde preuve de reproduction de cette espèce en Région de Bruxelles-Capitale. Œufs et larves disparaîtront quelques mois plus tard sous une couche de terres de remblai. Avant même le creusement de mares par les riverains et usagers de la friche, le site constituait par ailleurs un habitat idéal – ouverture, ensoleillement - pour de nombreuses libellules en périodes de maturation et de dispersion.

L’inventaire des libellules réalisé par les naturalistes bénévoles ces cinq dernières années révèle que 29 espèces d’odonates ont été observées sur cette période à la Friche Josaphat, soit plus de 40% du total des espèces rencontrées en Belgique, et près de 60% des espèces bruxelloises. Cet inventaire, qui alimente généreusement le prochain Atlas des Libellules bruxelloises à paraître sous la direction conjointe de l’Institut des Sciences Naturelles et du groupe de travail Gomphus des Naturalistes belges, a aussi permis de noter sur la friche les premiers indices de reproduction jamais observés (accouplement et ponte) de *Lestes barbarus* et de *Lestes virens* en Région de Bruxelles-Capitale[[7]](#footnote-6).

A ces deux espèces de lestes, rarement mentionnées à Bruxelles, s’ajoutent sur la friche Josaphat l’observation de *Lestes sponsa, Lestes viridis* et *Sympecma fusca,* ce qui fait du site un des rares en Belgique et le seul à Bruxelles où peuvent s’observer au cours d’une même saison cinq des six lestes connus dans notre pays. Au total, ce sont 16 espèces de libellules pour lesquelles des indices de reproduction (tandem, accouplement, ponte ou ténéraux) ont été relevés à la friche Josaphat.

Des libellules rares ou très rares ont également été observées ces cinq dernières années sur le site, parfois de façon régulière : *Anax ephippiger, Orthetrum brunneum, Orthetrum coerulescens, Sympetrum fonscolombii* et  *Sympetrum pedemontanum.* Selon René-Marie Lafontaine, biologiste à l’Institut Royal des Sciences Naturelles*, « leur longue durée de vie à l’état larvaire, leur position élevée dans la chaîne trophique et leur sensibilité à la qualité chimique de l’eau sont autant de caractères qui font des libellules de bons bio-indicateurs de l’état des écosystèmes aquatiques et des zones semi-naturelles qui les entourent. »[[8]](#footnote-7)*

Il convient de protéger et de maintenir l’exceptionnelle diversité d’odonates présents sur la friche Josaphat, en préservant à tout le moins des zones ouvertes exposées à l’ensoleillement et comportant des mares protégées du piétinement et des chiens, et pourvues d’une végétation aquatique et rivulaire maîtrisée.

3.3. Avifaune

La friche Josaphat et, anciennement, la gare de triage, a accueilli pendant des décennies des oiseaux migrateurs soucieux de faire une halte, en raison de la faim, de la fatigue ou de conditions climatiques pénibles. Le site a en effet toujours été largement ouvert et visible du ciel à des kilomètres à la ronde.

Chaque année, lors des migrations printanières et automnales, de nombreuses espèces d’oiseaux migrateurs profitent ainsi de la friche pour reprendre des forces : *Merle à plastron, Traquet motteux, Tarier pâtre, Tarier des prés, Gobemouche gris, Gobemouche noir, Rougequeue à front blanc, Pipit farlouse, Pipit des arbres, Grive mauvis, Grive litorne, Bruant des roseaux, etc.* Des espèces très rares, en migration ou en erratisme, ont par ailleurs été mentionnées : *Huppe fasciée, Hibou des marais.*

Le caractère dégagé de la friche offre aussi à nos rapaces indigènes un terrain de chasse idéal : *Epervier d’Europe, Faucon crécerelle, Faucon pèlerin, Buse variable*, sont observés presque quotidiennement. Les constructions envisagées et la fermeture du site qui en résulte signeront probablement la fin d’une halte migratoire historique pour les oiseaux du nord de l’Europe, et éloigneront les oiseaux de proie susmentionnés vers l’extérieur de la ville. Sans parler des espèces indigènes telle la *bécasse des bois* qui seront irrémédiablement vouées à quitter les lieux.

Il convient de maintenir à tout le moins une large zone ouverte en bordure de la voie ferrée. Un parc linéaire composé de pelouses et de rangées d’arbres, tel que prévu par le projet, ne présente pas de caractère attractif pour les oiseaux précités et banalisera inévitablement l’avifaune. Une haie arbustive (aubépines, prunelliers, sorbiers, viornes…) pourrait y être plantée pour abriter et nourrir les oiseaux en halte migratoire.

3.4. Les orthoptères

La plupart des criquets et sauterelles sont thermophiles. Le maintien d’habitats ouverts et ensoleillés leur est donc indispensable. Un parc linéaire composé de pelouses et de rangées d’arbres, tel que prévu par le projet, ne présente pas d’intérêt pour les orthoptères de la friche Josaphat, pas davantage d’ailleurs qu’un talus exposé au nord.

La friche abrite 12 espèces d’orthoptères sur les 48 recensées en Belgique (soit 25%), et sur les 22 répertoriées en Région bruxelloise (soit 55%).

Citons parmi les plus remarquables :

* le Grillon d’Italie *(Oecanthus pellucens)* chante chaque année sur le site depuis 2015, lui conférant certains soirs d’été une atmosphère toute méridionale. Cette espèce figure sur la liste rouge (« rare ») des orthoptères de Wallonie ;
* l’Oedipode turquoise *(Oedipoda caerulescens)*, qui bénéficie d’un statut « vulnérable » en Région flamande et figure sur la liste rouge européenne de l’UICN 2016 ;
* le Criquet ensanglanté *(Stethophyma grossum),* qui était considéré comme « éteint » en Région Bruxelloise tout au long du siècle dernier et qui a été retrouvé sur deux sites à partir de 2018 : le Parc de Woluwé et… la Friche Josaphat. L’espèce est considérée comme « vulnérable » en Région flamande.

Il convient de maintenir à tout le moins une large zone ouverte en bordure de la voie ferrée, laquelle est particulièrement appréciée par certaines espèces. On y prévoira l’aménagement de parcelles de prairies fleuries (semences indigènes) et de zones de sol laissé à nu, ainsi qu’un entretien échelonné pour prévenir l’embroussaillement.

**4. Nous demandons que le PRDD soient respectés**

4.1 Quid du maintien de la biodiversité évoqué dans le PRDD ?

Dans ce PAD, le gouvernement bruxellois prétend à la fois vouloir “maintenir et renforcer la biodiversité” locale et reconvertir la friche en un quartier mixte de 1600 logements (PAD Josaphat) ; ce qui supposerait de détruire environ 20 des 24 hectares de nature qui s'y trouvent. Ces deux objectifs sont strictement incompatibles.

Le RIE présente les 4,5 hectares de ‘nature’ restants (le futur parc longitudinal de 2,6 hectares, ou *Spoorpark*) comme un aménagement susceptible de “maintenir” voire “faire évoluer” positivement le maillage vert. C’est tout simplement impossible. La structure linéaire, rigide, artificielle , non-naturelle et fermée des quatres allées d’arbres plantés du *Spoorpark* ; structure elle-même entrecoupée de diverses infrastructures récréatives ou sportives, pourrait sans doute répondre à des attentes de la part des nouveaux habitants, par contre elle ne répond malheureusement pas au développement d’une biodiversité (faune et flore) intéressante en milieu urbain hormis quelques espèces anthropophiles banales tout en n’excluant pas l’installation d’espèces exotiques non-indigènes et ou invasives.

La réalisation de ce PAD Josaphat - qui implique donc la minéralisation de 80% de cette friche - est donc mathématiquement incompatible avec la stratégie 6 du PRDD (préserver et améliorer la patrimoine naturel régional), ainsi qu'une des "ambitions" (de l’arrêté du gouvernement adoptant le PAD Josaphat) qui concerne le “*maintien de la biodiversité*”.

4.2. Quid du maintien et renforcement du maillage vert ?

La disparition de cette friche constituerait selon les naturalistes et scientifiques qui la fréquentent depuis 2013 une perte irrémédiable pour la région bruxelloise tout entière qui se verrait alors privée d'un élément essentiel de son maillage vert ; ce qu’interdit le Plan Énergie-Climat 2030 (le plan prévoit en effet de “*préserver des sites de haute valeur biologique qui concourent spécifiquement au maillage vert*”[). https://environnement.brussels/sites/default/files/user\_files/pnec\_rbc\_fr.pdf)](https://environnement.brussels/sites/default/files/user_files/pnec_rbc_fr.pdf)).

5. Conclusions et recommandations

Sur base de ces informations, et compte tenu de la gravité de la crise écologique[[9]](#footnote-8), de l’effondrement de la biodiversité locale et globale, le gouvernement bruxellois devrait premièrement procéder à l’abrogation de l’arrêté instaurant un PAD pour le site Josaphat ; et d’introduire un moratoire sur l’urbanisation de ce site.

Puisqu’il s’agit d’un niveau de biodiversité exceptionnel pour la région - et qu’il n’y a pas de mesures compensatoires qui puissent en contrebalancer la perte - nous demandons que le patrimoine naturel de cette friche Josaphat puisse bénéficier de la reconnaissance et du niveau de protection adéquat. Nous demandons que la Région en fasse un espace public protégé, co-géré par les organismes compétents.

1. Voici un aperçu l’inventaire des espèces qui ont été observées sur le site Josaphat entre 2014 et 2019 : 108 espèces d'oiseaux, 156 espèces d´hyménoptères, 102 espèces de papillons de nuit, 70 espèces de coléoptères, 62 espèces de diptères, 51 espèces d’hétéroptères, 32 espèces de papillons, 29 espèces de libellules, ... Plus de 80 espèces rarement ou très rarement observées en région bruxelloise (source : observations.be). [↑](#footnote-ref-0)
2. Dans le laps de temps qui sépare 2016 de 2019, une immense biodiversité s’est développée sur le site : 159 nouvelles espèces ont été recensées en 2016, 81 en 2017, 99 en 2018, et … également 99 nouvelles espèces ont été découvertes depuis entre le début janvier 2019 et le début novembre 2019. [↑](#footnote-ref-1)
3. Des milliers de données relatives à la biodiversité documentés sur le portail « [observations.be](http://observations.be/) » : 19.480 données naturalistes relatives à 1.020 taxons [↑](#footnote-ref-2)
4. *https://observations.be/gebied/species\_list/264429* [↑](#footnote-ref-3)
5. *European Red List of bees. Luxembourg: Publication Office of the European Union. Évaluation publiée le 19 mars 2015, réalisée dans le contexte de la Liste rouge européenne des abeilles de l’UICN et du projet européen Status and Trends of European Pollinators (Step) financés par la Commission européenne.* [↑](#footnote-ref-4)
6. [*https://observations.be/waarneming/view/87172526*](https://observations.be/waarneming/view/87172526) [↑](#footnote-ref-5)
7. [*https://observations.be/waarneming/view/178615928*](https://observations.be/waarneming/view/178615928)et *https://observations.be/waarneming/view/177537135#* [↑](#footnote-ref-6)
8. *Un Atlas détaillé des Libellules de la Région de Bruxelles-Capitale, https://www.naturalsciences.be/fr/news/item/17666* [↑](#footnote-ref-7)
9. A l’heure de ces mobilisations sans précédent pour la défense de notre biotope, la planification urbaine nécessite un changement radical de pensée: de la démographie à la température (voir : Rapport du BRAL). [↑](#footnote-ref-8)